

Mercredi 23 septembre 2020  
à La Ferté-Macé

# Retour sur l'atelier

## « Économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics »



Le mercredi 23 septembre 2020, s'est tenu à la Ferté-Macé un atelier d'échanges sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics auprès d'élus et de techniciens de collectivités. 13 personnes ont participé à cet évènement.

Cette rencontre était proposée par le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de la Mayenne et était animée par le CPIE Mayenne Bas-Maine.



## Comment agir, en tant que collectivité, pour préserver la ressource en eau ?

### Le contexte

Actuellement, des mesures de restrictions d'eau sont mises en place dans 79 des 101 départements français. Localement, un arrêté préfectoral du 14/09/2020 place les communes du bassin « Mayenne Amont » en situation de crise pour les usages de l'eau. Ainsi, dans un contexte dérèglement climatique, la fragilité des ressources en eau est régulièrement démontrée. Les collectivités ont un rôle à jouer pour les économies d'eau : recherches de fuite, équipements en matériels hydro-économes, communication ou encore réflexion sur les espaces verts.

M. Louis MICHEL, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et conseiller départemental de la Mayenne, présente l'atelier organisé en 5 temps, illustrés par des témoignages :

- ◆ Enjeux
- ◆ Démonstration de matériel
- ◆ Méthodologie
- ◆ Communication
- ◆ Aides financières

## Les enjeux

Le bassin de la rivière la Mayenne est un territoire de plus de 4 300 km<sup>2</sup> réparti sur 5 départements. Les prélèvements qui y sont faits ont pour usage principal l'alimentation en eau potable. Les périodes d'étiage, où le niveau des cours d'eau est bas, sont marquées et le sont de plus en plus, en lien avec le changement climatique.

La gestion des ressources en eau devient incontournable dans un contexte de réchauffement climatique conduisant à une raréfaction des ressources en eau :

- diminution des débits se traduisant par un déficit quantitatif d'eau, une surconcentration des éléments indésirables ainsi que d'une diminution de la capacité d'auto-épuration des cours d'eau,
- diminution de la recharge des nappes.

Les collectivités y ont alors un rôle à jouer, à la fois en tant que consommatrices d'eau, mais aussi en tant que productrices et distributrices d'eau potable.

## La démonstration de matériel

Quelques équipements simples permettent très rapidement de réduire la consommation d'eau. Afin de l'illustrer, une démonstration est proposée aux participants. A l'aide d'un sac débitmètre et d'un chronomètre est calculé le débit au robinet, avec ou sans mousseur hydro-économique. La différence observée est notable avec une diminution de plus de 50 % du débit pour un robinet équipé d'un mousseur hydro-économique (7L par minute contre 15L pour un robinet non équipé).

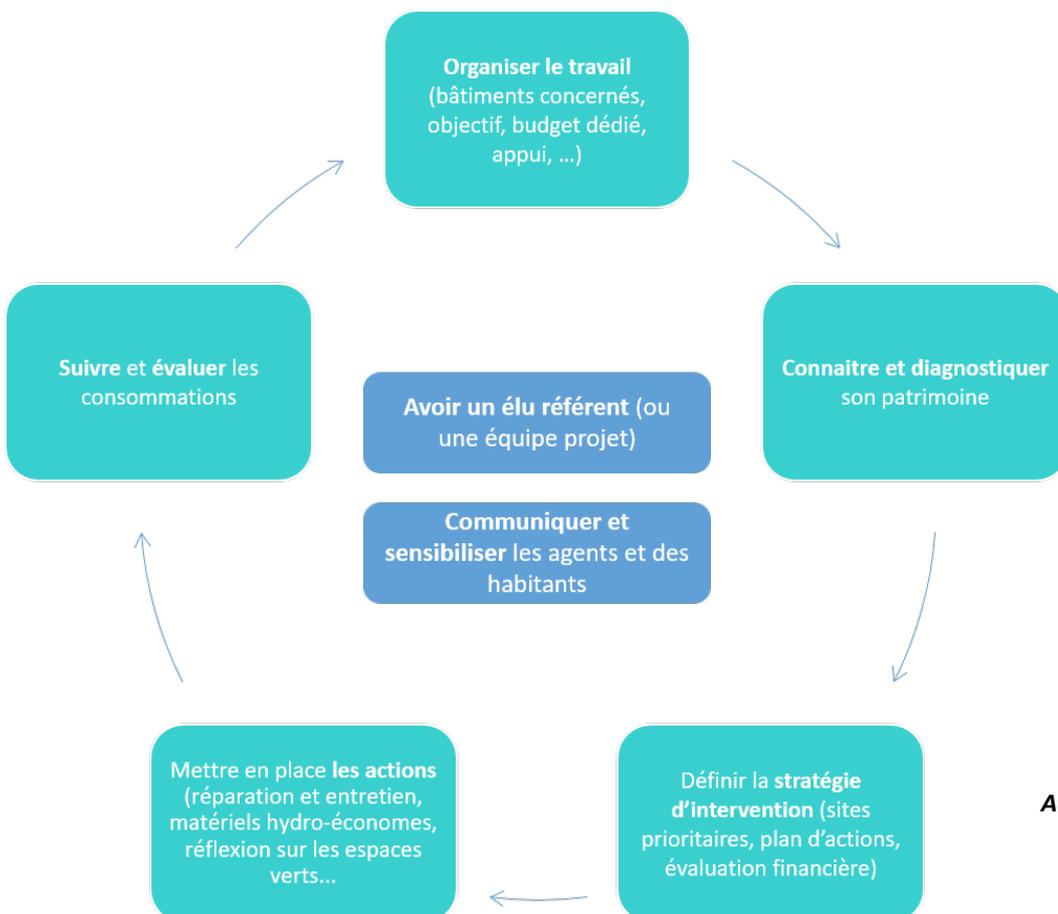
D'autres équipements sont présentés : sanisac ou poids à installer dans les cuves de WC, sablier pour inciter à passer moins de temps sous la douche, douchette économe... Les économies d'eau possibles et les coûts d'investissement sont évoqués.

L'installation de tels équipements doit être adaptée au contexte, et permet des économies dites « passives » sans changer son mode d'utilisation. Par ailleurs, une fois mis en place, ils ne nécessitent qu'un suivi de temps à autre.



*Robinet qui goutte = 50 m<sup>3</sup>/an  
Mince filet d'eau = 140 m<sup>3</sup>/an  
Chasse d'eau qui fuit = 180 m<sup>3</sup>/an*

## La méthodologie



Économies d'eau  
dans les bâtiments  
et espaces publics

Accédez à la présentation complète  
[en cliquant sur ce lien](#)

## La méthodologie (suite)

**Focus sur les espaces verts :** quelques mesures simples permettent de limiter la consommation d'eau pour la gestion et l'entretien des espaces verts et des équipements : choisir des végétaux vivaces et adaptés à la localisation, planter en pleine terre, pailler le sol, adapter son système ou ses habitudes d'arrosage. Collecter et réutiliser l'eau de pluie est également une action simple et efficace. Par ailleurs, en période de restriction, il est indispensable de respecter les mesures concernant l'arrosage des espaces verts.

Vous trouverez le détail des différentes étapes sur le guide méthodologique du SAGE.

1 paillage =  
5 arrosages

## La communication

Comme pour toute action menée par une collectivité, la communication permet de mettre en valeur l'exemplarité de la commune et les progrès réalisés, tout en favorisant l'appropriation par les citoyens.

Cela peut s'opérer en amont afin d'informer ou d'inclure les habitants ou usagers, pendant l'action pour la valoriser et enfin après pour sensibiliser et d'accompagner la prise de nouvelles habitudes pour les agents de la collectivité et les usagers des bâtiments publics. Des affichages en mairie, dans les bulletins, mais aussi et surtout directement sur les sites concernés, permettent de sensibiliser. Le SAGE vous met à disposition gratuitement de nombreux supports de sensibilisation colorés et bien pensés, adaptés à différents lieux : autocollants, affiches, plaquettes...



## Les aides

Quelques aides financières sont disponibles. Elles dépendent de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ou de la Région Pays de la Loire. Diverses opérations peuvent être éligibles : études/diagnostics, travaux, communication. Les aides sont fonction des modalités de chaque financeur. Le temps de retour sur investissement et les économies d'eau potentielles sont des éléments pris en compte pour les aides.

## Les témoignages et échanges

- ◆ **Mathieu GADEAU**, économiste de flux au Département de l'Orne, présente le système de télé-relève installé il y a quelques années sur plusieurs bâtiments du Conseil départemental et notamment les collèges. Il permet de suivre et d'analyser les consommations en temps réel, une alarme alertant en cas d'anomalie. Les chiffres sont très parlants : sur les 10 derniers mois, 20 fuites ont pu être détectées très rapidement et réparées, notamment dans des lieux où elles sont normalement difficiles à repérer (par exemple dans les groupes de sécurité des chauffe-eaux). Cela a permis, d'après M. GADEAU, d'économiser 40 000€. L'investissement initial est estimé entre 4 000 et 8 000 € par site selon les lieux à équiper.
- ◆ **Georges LETARD**, ancien Maire de Ciral, a mis en place diverses actions. Le bourg a été réaménagé et les jardinières de plantes annuelles ont cédé la place à des massifs de vivaces en pleine terre, paillés. Les rares arrosages sont coordonnés avec la météo et annulés en cas de pluie annoncée. Un robinet à temporisation a été installé au cimetière pour remplacer celui qui fuyait, et à la mairie des chasses d'eau double-flux ont été mises en place. Des économies de 9 600€ ont ainsi pu être réalisées en 1 an.

- ◆ **Rémi LEROYER**, conseiller municipal de St-Georges-des-Groseillers, indique que la commune récupère l'eau de pluie au bâtiment municipal afin d'arroser les espaces verts. Cela pourrait peut-être être étendu à d'autres bâtiments. En complément, le nouveau responsable des espaces verts a engagé une réflexion sur le paillage des massifs et le remplacement des plantes vivaces.
- ◆ **Louis MICHEL** précise que, dans le cadre de l'action menée par sa communauté de communes, des interventions dans les écoles ont été réalisées ; les enfants sont à l'écoute et d'excellents relais pour sensibiliser les parents. Il évoque les « défis famille » qui permettent de sensibiliser grâce au jeu et à l'effet de groupe. Il explique également que favoriser l'infiltration des eaux de pluie directement sur les parcelles, au plus près de leur point de chute, permet à la fois d'éviter les inondations et de recharger les nappes.

Les échanges ont permis de faire ressortir plusieurs éléments importants :

- ◆ La sensibilisation à la fragilité et au caractère limité de la ressource en eau avec notamment :
  - > Une mobilisation plus large des élus sur cette thématique. En effet, là où les économies d'énergie sont maintenant bien intégrées ; beaucoup de chose reste à faire au niveau des économies d'eau.
  - > Un signal fort qui pourrait être passé auprès des consommateurs notamment en période plus critique. Le prix peu élevé de l'eau et sa disponibilité au robinet n'aident pas à la prise de conscience ;
- ◆ L'intérêt de l'accompagnement pour le changement des pratiques :
  - > L'échange entre collectivités sur les bonnes pratiques et leur valorisation (idée d'un label « 4 gouttes » pour les collectivités). Les exemples chiffrés sont très parlants et donnent envie de s'engager ;
  - > Les connaissances des professionnels (plombiers, paysagistes, ...) afin de bien penser les aménagements dès leur conception ;
  - > L'implication des communautés des communes pour appuyer les petites communes dont les moyens peuvent être limités.

## Afin de poursuivre cet atelier...

### ◆ Quelques références



Le guide méthodologique pour accompagner les collectivités « Économiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics » du SAGE Mayenne => [cliquer ici](#)

Les outils du SAGE Mayenne pour les collectivités - Ecodeau => [cliquer ici](#)



### ◆ Les aides



Les Agences de l'eau

- Agence de l'eau Loire-Bretagne => [cliquer ici](#)

- Agence de l'eau Seine-Normandie => [cliquer ici](#)

Contact auprès de la cellule d'animation du SAGE pour les aides de la Région des Pays-de-la-Loire : 02.43.59.96.05 - [sage.mayenne@lamayenne.fr](mailto:sage.mayenne@lamayenne.fr)

